

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence :

*M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-
Léonard*

Vice-présidence :

*M^{me} Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont*

Membres :

*M^{me} Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont*

*M^{me} Daphney Colin
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies- Pointe-aux-Trembles*

*M^{me} Nathalie Goulet
Arrondissement d'Ahuntsic-
Cartierville*

*M. Julien Henault-Ratelle
Arrondissement de Mercier-
Hochelaga-Maisonneuve*

*M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun*

*M. Peter McQueen
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-Dame-de-Grâce*

*M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray-
Saint-Michel-Parc-Extension*

Le 13 mai 2024

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE248848001

Accorder un contrat à Bruneau Électrique Inc., pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à 10 intersections de la Ville de Montréal - Dépense totale de 7 920 003,25 \$, taxes incluses (contrat : 6 600 002,71 \$ + contingences : 1 320 000,54 \$) - Appel d'offres public 516102 - (1 soumissionnaire).

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE248848001

Accorder un contrat à Bruneau Électrique Inc., pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à 10 intersections de la Ville de Montréal - Dépense totale de 7 920 003,25 \$, taxes incluses (contrat : 6 600 002,71 \$ + contingences : 1 320 000,54 \$) - Appel d'offres public 516102 - (1 soumissionnaire).

À sa séance du 24 avril 2024, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 4 M\$ et répondant à la condition suivante :*
 - *une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres.*

Le 1^{er} mai 2024, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables de la Direction des projets d'aménagement urbain du Service de l'urbanisme et de la mobilité ont d'abord rappelé que la mise à niveau en continu des infrastructures de feux de circulation contribue à assurer une meilleure sécurité, notamment des piétons et des cyclistes, et à améliorer la mobilité dans la ville. Ils ont ensuite présenté les différentes étapes du processus d'appel d'offres, publié du 20 novembre au 17 décembre 2023. Seule l'entreprise Bruneau Électrique inc. a déposé une soumission et la Ville s'est prévaluée de son droit de négociation, car le prix montrait un écart majeur. Au terme des discussions, l'adjudicataire a révisé sa soumission, ce qui a permis de réduire l'écart à 10,7 % avec l'estimation. Selon l'analyse, l'écart serait notamment attribuable à la fluctuation importante du prix des matériaux d'infrastructure ainsi qu'à la nature des ouvrages et au calendrier de réalisation, qui demandent une grande agilité organisationnelle. Enfin, les invités ont précisé qu'il serait difficile d'atteindre les objectifs de maintien des infrastructures ainsi que ceux en matière de sécurité et de mobilité sans l'octroi de ce contrat. Le Service a conclu en recommandant d'octroyer le contrat à Bruneau Électrique inc.

Durant la période de questions, la Commission a voulu connaître les raisons pouvant expliquer la participation d'un seul soumissionnaire. Selon les responsables, la période à laquelle l'appel d'offres a été publié est généralement favorable, car les entrepreneurs

tendent de sécuriser leur portefeuille. Ce n'est donc pas commun d'avoir qu'un seul soumissionnaire. Toutefois l'ampleur des travaux a certainement influencé le nombre de soumissionnaires. Il existe d'autres entrepreneurs aptes à prendre en charge un contrat de cette envergure, mais il est possible que des appels d'offres, pour des contrats similaires, soient parus dans les mêmes dates. Devant cette réponse, les membres se sont demandé s'il avait été envisagé de fragmenter le projet afin d'offrir de plus petits contrats. Les invités précisent que le Service détient une stratégie d'octroi de contrats qui est modulée et selon laquelle divers types de contrats sont octroyés (petits, moyens et grands) afin d'ouvrir le marché aux plus petits joueurs. Enfin, la Commission a tenu à féliciter le Service pour avoir entrepris une négociation avec l'adjudicataire, ce qui a permis de réduire le coût du contrat.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources de la Direction des projets d'aménagement urbain du Service de l'urbanisme et de la mobilité pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 4 M\$ et répondant à la condition suivante :*
 - *une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE248848001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.